



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 30 mars 2018

Communiqué de presse

POSTURE DE VIGILANCE ET D'ANTICIPATION FACE AU MOUVEMENT DE BLOCAGE DU TRAFIC FERROVIAIRE



Le mouvement social d'ampleur, affectant le trafic ferroviaire et dont vous trouverez le calendrier en annexe, est annoncé à partir du 3 avril à raison de deux jours de grève tous les cinq jours, et ce, jusqu'à la fin juin.

Indépendamment des mesures prises par l'opérateur pour limiter les effets induits de ces perturbations, tant en termes de substitution que de communication avec les usagers, une posture de vigilance et d'anticipation est conseillée pour limiter l'impact de ce mouvement, tant sur la population que sur l'activité économique.

Les services de l'État se mobilisent afin de coordonner et suivre la mise en place de ces mesures. À cet effet, le Centre Opérationnel de Zone (COZ) sera renforcé dès ce mardi 3 avril pour assurer le relais d'informations.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, conseille à la population de favoriser **le covoiturage** en cas de perturbations dans les transports ferroviaires.

À cette fin, une communauté « agents publics de l'État » a été créée sur :

- la plateforme du Syndicat Mixte intermodal régional des transports (SMIRT), accessible par le lien suivant : www.passpasscovoiturage.fr

Cette plateforme couvre les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

- la plateforme du Syndicat Mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO) accessible par le lien suivant : <http://www.covoiturage-oise.fr/>

Cette plateforme couvre le département de l'Oise.

Afin de garantir la continuité de service malgré les perturbations, il est également envisageable pour les salariés utilisant les transports ferroviaires d'effectuer des journées de **télétravail** depuis leur domicile en accord avec l'employeur. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/mode-d-emploi-teletravail>


Enfin, afin d'éviter toute recrudescence d'embouteillages, il est recommandé aux utilisateurs de la route d'anticiper leur départ durant les jours de grève.

Annexe : Calendrier des jours de grève dans le transport ferroviaire

Avril

LU	MA	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LU	MA	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
													1
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
30													

Mai

..... Vacances zone A ***** Vacances zone B Vacances zone C  Périodes de grève

LU	MA	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LU	MA	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31										

Juin

LU	MA	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LU	MA	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30								